



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



FICHE OUTIL

**Analyser une maladie
professionnelle de type TMS ?**

SOMMAIRE

01

P.03 POURQUOI ANALYSER LES MALADIES PROFESSIONNELLES EN COMPLÉMENT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

02

P.04 COMMENT PROCÉDER ?

- ⊗ Grâce à l'investigation réalisée par la Cpm, lister les facteurs qui, selon le salarié victime, sont à l'origine de sa pathologie
- ⊗ Poursuivre l'analyse en recherchant les causes racines engendrant les situations de travail à risque
- ⊗ Définir les mesures de prévention / établir un plan d'action
- ⊗ Contrôler l'efficacité des actions mises en place

03

P.07 ANALYSER UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

- ⊗ Individu : qui est le salarié victime ?
- ⊗ Tâches réalisées au poste de travail qui peuvent expliquer l'apparition de la pathologie
- ⊗ Compléments d'informations obtenus lors de l'observation du poste de travail
- ⊗ Matériel mis à disposition / matériel utilisé
- ⊗ Milieu / environnement de travail
- ⊗ Schémas ou photographies annotés permettant d'identifier les déplacements, les hauteurs, les dimensions du poste
- ⊗ Remarques complémentaires

01

POURQUOI ANALYSER LES MALADIES PROFESSIONNELLES EN COMPLÉMENT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?



ENJEUX JURIDIQUES

Au même titre que pour les accidents du travail, la loi française au travers des juridictions prévoit **une responsabilité de l'employeur** dans la survenue d'une maladie professionnelle, vu comme résultant en partie d'un manquement de sa part, dénommé « faute inexcusable de l'employeur » dans l'article L. 452-1 du code de la sécurité sociale. La reconnaissance de cette responsabilité modifie les mécanismes et niveaux d'indemnisation prévus selon le type de dommage subi par le salarié.



ENJEUX HUMAINS ET SOCIÉTAUX

Préserver la santé des salariés permet de **valoriser l'image de l'entreprise** et son attractivité vis-à-vis des salariés et des donneurs d'ordre, de **limiter le turn-over** et l'absentéisme et d'**améliorer le climat social**.



ENJEUX ORGANISATIONNELS

Remplacer un salarié en arrêt pénalise l'ensemble du collectif de travail en **nécessitant une réorganisation de l'activité de travail**, impliquant du temps de traitement administratif, de recrutement, de formation.



ENJEUX FINANCIERS

Le coût direct est défini par **un barème forfaitaire**, à cela s'ajoute les coûts indirects des maladies professionnelles liés à l'absence du salarié, la réorganisation du travail, etc. (évalués entre 3 à 5 fois le coût direct).

L'analyse de la maladie professionnelle déclarée ou reconnue va permettre de **comprendre les circonstances de sa survenue** et d'**identifier l'ensemble des causes** à l'origine de son apparition (techniques, humaines ou organisationnelles). Les actions d'amélioration qui seront définies permettront d'éviter qu'un autre salarié, dans les mêmes conditions d'exposition, ne déclenche à son tour un TMS.

02

COMMENT PROCÉDER ?

GRÂCE À L'INVESTIGATION RÉALISÉE PAR LA CPAM, LISTER LES FACTEURS QUI, SELON LE SALARIÉ VICTIME, SONT À L'ORIGINE DE SA PATHOLOGIE

Après avoir reçu une demande de maladie professionnelle, la CPAM envoie au dernier employeur ayant été exposé au risque, **un courrier** mentionnant notamment les dates importantes dans le traitement du dossier. L'une d'entre elles concerne la possibilité de consulter le dossier et d'émettre des remarques. Vous devez profiter de cette opportunité pour **consulter l'intégralité du dossier de demande de reconnaissance** en maladie professionnelle.

Dans le questionnaire CPAM ou le compte-rendu de visite réalisé par l'agent enquêteur, il est généralement aisé d'**identifier les situations de travail** mises en cause dans la survenue de la pathologie.

Si le poste mis en cause est toujours présent dans votre établissement, il est **nécessaire de l'analyser**. Une première phase consiste à **recenser les situations de travail** exposantes mentionnées par le salarié.

POURSUIVRE L'ANALYSE EN RECHERCHANT LES CAUSES RACINES ENGENDRANT LES SITUATIONS DE TRAVAIL À RISQUE

Il est ensuite nécessaire d'aller **sur le poste de travail** pour compléter le témoignage du salarié/de ses collègues sur sa situation de travail pour :

- **Observer le(s) poste(s) de travail incriminé(s)** ; idéalement filmer la situation de travail ou la photographier avec le salarié en poste ou l'un de ses collègues.
- **Échanger avec les salariés** occupant le même poste de travail sur les tâches qu'ils réalisent et qu'ils ressentent comme « pénibles ».



La morphologie du salarié peut impacter la gestuelle observée.

Lors de cette phase d'observation, il est naturel d'**identifier immédiatement les facteurs de risque** d'origine biomécanique.

Ils sont les plus simples à appréhender, visualiser et prévenir.

Le risque serait d'oublier que le travail réel d'un salarié est induit par **son environnement** (vibration, éclairage, etc.) et **l'organisation du travail** (cadence, dépendance organisationnelle, etc.).

L'apparition d'un TMS ne résulte **jamais d'une cause unique** mais bien d'une combinaison de plusieurs facteurs : organisationnels, techniques et humains.

Aussi, lors de l'enquête, il sera nécessaire de compléter les réponses apportées en posant cette simple question aux personnes interrogées :

« **pourquoi faites-vous comme cela ?** »

Ce travail va permettre d'identifier les causes racines (autrement appelées « **les déterminants** ») sur lesquelles il sera possible d'agir pour réduire le risque.

DÉFINIR LES MESURES DE PRÉVENTION / ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION

Les mesures de prévention doivent permettre de **réduire l'impact des déterminants** précédemment identifiés. Elles peuvent être organisationnelles, techniques et/ou humaines.

Une **étude multicritère** (stabilité de la solution, non déplacement du risque ou création de nouveaux risques, respect de la réglementation, délais de réalisation, coûts, retour sur investissement, etc.) peut permettre de **sélectionner les meilleures solutions** parmi celles proposées et de justifier les décisions prises.

Il sera également nécessaire **d'identifier les responsables** de la mise en place des actions et de prévoir des échéances.

Transformation /
amélioration proposée

Validation par
la direction
(oui / non en indiquant
la justification)

Pilote
de l'action

Délai

Date de
clôture

CONTRÔLER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS MISES EN PLACE

Une fois les solutions mises en place, il faudra s'assurer – en questionnant les salariés concernés – que **la situation est satisfaisante** et qu'il y a eu **diminution des facteurs de risque** (en nombre et/ou en niveau d'exposition). À cette occasion, vous devrez **évaluer les risques résiduels** et mettre à jour votre **document unique d'évaluation des risques professionnels**.

Une communication pourra être faite vers l'ensemble des salariés avec les constats résultants de l'analyse, les actions de prévention envisagées et celles mises en œuvre. Cette sensibilisation au travers de cas concrets permettra d'**inciter les salariés à exprimer leurs douleurs** en identifiant précisément la situation de travail qui en est à l'origine. Devra alors débiter un nouveau travail d'analyse.

03

ANALYSER UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

Questions	Commentaires
Date de l'analyse :	
Personnes présentes (nom, prénom, fonction ou poste de travail occupé) :	
Intitulé précis de la maladie :	
Articulation touchée et latéralité (côté) :	
Tableau de maladie professionnelle concerné :	<input type="checkbox"/> 57 <input type="checkbox"/> 69 <input type="checkbox"/> 79 <input type="checkbox"/> 97 <input type="checkbox"/> 98
Date de première constatation médicale :	
S'agit-il d'une maladie professionnelle	<input type="checkbox"/> déclarée <input type="checkbox"/> reconnue
Intitulé précis du (ou des) poste(s) de travail occupé(s) par le salarié victime, mis en cause dans l'enquête réalisée par la CPAM	
Le poste/situation de travail incriminé existe-t-il encore dans l'entreprise ?	<input type="checkbox"/> Non car : <input type="checkbox"/> il a disparu : l'analyse peut s'arrêter <input type="checkbox"/> une autre entreprise est concernée : l'analyse peut s'arrêter <input type="checkbox"/> Oui, l'analyse doit se poursuivre

INDIVIDU : QUI EST LE SALARIÉ VICTIME ?

Questions	Commentaires
Ancienneté dans l'entreprise :	
Intitulé de l'emploi :	
Années d'expériences au poste de travail actuel :	
Types de postes tenus avant ce poste de travail dans l'entreprise :	

TÂCHES RÉALISÉES AU POSTE DE TRAVAIL QUI PEUVENT EXPLIQUER L'APPARITION DE LA PATHOLOGIE

Questions	Commentaires
Lister les causes mises en avant par le salarié et/ou l'agent enquêteur CPAM :	

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS OBTENUS LORS DE L'OBSERVATION DU POSTE DE TRAVAIL

Questions	Commentaires
Quelles sont les caractéristiques des produits fabriqués à ce(s) poste(s) de travail ? Taille, poids, forme... ?	
Y a-t-il un produit particulier, cité par le salarié victime, qui est ressenti comme plus contraignant à produire ?	
Quelle est la production horaire, journalière ou hebdomadaire	
<ul style="list-style-type: none">• demandée ?	
<ul style="list-style-type: none">• réellement réalisée ?	
<ul style="list-style-type: none">• rapportée par le salarié victime dans son questionnaire ?	
Y a-t-il une différence ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, comment l'expliquer ?

Pour les questions suivantes, en complément de l'observation, ne pas oublier de demander « pourquoi faites-vous comme cela ? »

Questions

Commentaires

Le poste incriminé dans l'apparition de la pathologie exige-t-il de façon habituelle :

- **la répétition de mouvements identiques ?**

- Non
 Oui, précisez :

Articulation(s) concernée(s) et latéralité (Gauche/Droite) :

Au poste de travail, quelle tâche réalisée est à l'origine de cette répétitivité des gestes ?

- **Des postures inconfortables ?**

- Non
 Oui, indiquez quelles articulations sont majoritairement concernées :

Lister la/les tâche(s) à l'origine de cette posture :

- **Des manutentions manuelles avec port de charges lourdes ?**

- Non
 Oui, précisez :

- **Leur nature :**
- **Le poids unitaire de ces charges :**
- **Le poids total réel manipulé par jour travaillé (en comptabilisant l'ensemble des reprises d'une même charge):**

Questions

Commentaires

- Ces données correspondent-elles à celles rapportées par le salarié victime dans son questionnaire ou l'agent enquêteur ?

- La distance parcourue avec la charge :
- L'environnement de ce déplacement (sol en pente, dégradé, glissant...) :

- Oui
- Non, comment l'expliquer ?

A ce poste de travail, le salarié doit-il suivre un rythme imposé ?

- Non
- Oui, par qui ? par quoi ?

Y a-t-il des difficultés à tenir les objectifs ? (quantité, qualité, pannes...)

- Non
- Oui, à quel moment et pourquoi ?

Certaines séries ou certains produits sont-ils plus contraignants à produire que d'autres ? Lesquels ? Pourquoi ?

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION / MATÉRIEL UTILISÉ

Questions

Commentaires

Selon le salarié victime ou les salariés interrogés, le matériel au poste de travail (mobilier, outillages, organes de commandes, etc.) a-t-il contribué à l'apparition de la pathologie ?

- Non
- Oui, lequel ? pourquoi ?

Ce poste de travail nécessite-t-il l'utilisation d'outils vibrants ?

- Non
- Oui, précisez :

- Quels types d'outils ?

- À quelle fréquence sont-ils utilisés ?

- Leur utilisation est-elle mise en cause par le salarié victime ?

- Non
- Oui, indiquez :

- Des mesures de vibrations corps entier ou membres supérieurs ont-elles déjà été réalisées ?

- Non
- Oui, les niveaux relevés étaient-ils critiques ?
 - Non
 - Oui

Questions

Existe-t-il des aides
à la manutention ?

- Sont-elles utilisées ?

Commentaires

- Non
- Oui, lesquelles ?

- Oui
- Non, pourquoi ?

Au(x) poste(s) de travail incriminé(s),
y-a-t-il des outils ou des équipements
de protection individuels qui ont pu
jouer un rôle dans l'apparition de la
pathologie ?

- Non
- Oui, lesquels pourquoi ?

| MILIEU / ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Questions

L'environnement de travail
(notamment bruit, température,
éclairage, implantation du poste de
travail) a-t-il contribué à l'apparition
de la pathologie ?

Commentaires

- Non
- Oui, pourquoi ?

SCHÉMAS OU PHOTOGRAPHIES ANNOTÉS PERMETTANT D'IDENTIFIER LES DÉPLACEMENTS, LES HAUTEURS, LES DIMENSIONS DU POSTE

Les photographies prises pourront servir pour communiquer sur les transformations réalisées.



UNE QUESTION, BESOIN D'AIDE ?

✉ infos.tmspros.cramif@assurance-maladie.fr

POUR TOUTES INFORMATIONS

VOS INTERLOCUTEURS



Cramif

17/19 Avenue de Flandre

75019 Paris Cedex

✉ infos.tmspros.cramif@assurance-maladie.fr

3679

Service gratuit
+ prix appel

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

Analyser une maladie professionnelle de type TMS ?

Cramif – Direction de la communication – Décembre 2021